

### *L'ajournement*

J'ai bien aimé la manchette parue dans un journal d'Ottawa, aujourd'hui, qui disait ceci: «Formés pour se battre, envoyés pour maintenir la paix». C'est vrai. Nous formons nos soldats au combat pour les charger ensuite du maintien de la paix.

Nous devons repenser tout le programme d'entraînement de nos militaires. Nous devons commencer à donner à nos soldats la formation dont ils ont besoin pour maintenir la paix. Si nos soldats sont tant respectés encore aujourd'hui, c'est parce qu'ils savent maintenir la paix, qu'ils sont disciplinés et qu'ils savent négocier. Cependant, nous les envoyons aujourd'hui dans des endroits beaucoup plus dangereux et, à moins de remédier à la situation et ce, sérieusement, nombre de nos soldats vont souffrir, à leur retour, de graves problèmes psychologiques et psychiatriques.

J'espère que le secrétaire parlementaire sera en mesure de nous répondre.

**Mme Monique Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, j'ai été étonnée d'entendre dire que le mandat n'était pas clair. Je crois au contraire qu'il est très clair. Le mandat, qui découle de la résolution 819 du Conseil de sécurité des Nations Unies, consiste à renforcer la présence de la Force de protection des Nations Unies afin de surveiller l'acheminement des convois humanitaires dans la zone de sécurité dont sont convenues les parties.

La démilitarisation de Srebrenica est une étape qui a été convenue par les parties et non pas proposée par les Nations Unies. Afin de sauver des vies, la Force de protection des Nations Unies aide les deux parties à tenir leurs engagements mutuels.

La Force de protection a pour mission de recevoir les armes des défenseurs de Srebrenica, afin de prouver aux attaquants qu'ils n'ont aucune raison d'attaquer. La Force de sécurité doit également effectuer des rondes de surveillance dans la zone de sécurité et établir des postes d'observation, afin de renforcer la confiance au sein des parties.

Un autre point soulevé concernait les règles d'autodéfense, qui sont également claires. En cas d'attaque, les soldats canadiens membres de la force de maintien de la paix pourraient riposter pour assurer leur propre défense. Ils pourraient donc utiliser la force contre des éléments armés qui tenteraient de s'introduire par la force dans la zone démilitarisée.

On ne peut s'attendre que 200 gardiens de la paix puissent résister à une attaque de grande envergure. Le cas échéant, ils se réfugieraient dans des abris et prendraient également d'autres mesures pour assurer leur protection, comme le ferait n'importe qui; au besoin, ils se redéploieraient.

Il faut se rappeler que les Forces canadiennes ont été déployées dans Srebrenica dans le cadre d'un accord, et que la résolution 819 du Conseil de sécurité des Nations Unies demande à toutes les parties de considérer Srebrenica comme une zone de sécurité.

On a également soulevé la question de la formation et de l'équipement. Le gouvernement du Canada n'enverrait tout simplement pas en mission un contingent insuffisamment formé et mal équipé.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette, mais le temps de parole de la députée est expiré.

### L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur le Président, le 22 mars dernier, j'ai invité le ministre des Finances et le premier ministre à envisager de nouvelles mesures susceptibles de stimuler l'économie montréalaise et je les ai particulièrement invités à appuyer le programme de reconstruction de l'infrastructure municipale proposé par la Fédération canadienne des municipalités. C'est un programme tripartite, appuyé par les gouvernements fédéral, provincial et municipal, en vue de financer notamment les travaux de reconstruction des routes, des égouts, du réseau d'aqueduc, des ponts et des systèmes d'élimination de déchets. Ce programme ne viserait pas seulement à remettre en état cette infrastructure, mais à attirer en retour des investissements commerciaux et à créer de l'emploi.

• (1730)

L'économie montréalaise est dans un état lamentable, des vitrines de magasins sont barricadées partout dans la ville et les faillites commerciales se multiplient de même que les fermetures d'usine. Voici certains faits attristants: le taux de chômage, qui est officiellement de 14 p. 100, atteint en réalité 27 p. 100, si l'on tient compte de tous ceux qui ont abandonné la quête d'un emploi; 22 p. 100 des familles montréalaises vivent sous le seuil de la pauvreté, ce qui représente le plus haut pourcentage de toutes les villes canadiennes; autre triste donnée, 25 p. 100 des Montréalais possèdent moins de neuf années d'instruction; un Montréalais sur cinq vit d'assurance-chômage ou d'assistance sociale; enfin, il y a environ 10 000 jeunes sans-abris dans les rues de Montréal.

Pour nourrir les pauvres, il existe 170 organismes d'aide tels que les banques d'alimentation. L'an dernier, le nombre de ceux qui ont eu recours à ces organismes a augmenté de plus de 35 p. 100. Il semble qu'il y ait 30 000 Montréalais qui dépendent des banques d'alimentation.

En ce qui concerne le chômage, le revenu par habitant et la participation au marché du travail, Montréal vient maintenant au dernier rang des villes nord-américaines ayant au moins un million d'habitants. Ce sont des chiffres honteux. Les causes sont nombreuses et sont de nature structurelle aussi bien que cyclique et politique. La situation est en partie attribuable à l'Accord de libre-